

# LICENCE MENTION SPECIFIQUE – ETUDES CULTURELLES

## Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### 1. Référentiel d'activités

- Développement de sa sensibilité aux formes artistiques, culturelles et médiatiques et à réfléchir à la place qu'elles occupent dans la société
- Enrichissement de ses connaissances en histoire artistique, culturelle et médiatique
- Sensibilisation aux enjeux sociaux et politiques qui y sont associés
- Questionnement des objets du quotidien, des oeuvres d'art consacrées aussi bien que des productions musicales, cinématographiques, télévisuelles ou informatiques

### 2. Référentiel de compétences

#### *Compétences spécifiques disciplinaires*

- Connaître les logiques communicationnelles et médiatiques, de l'analyse historique des phénomènes culturels et médiatiques.
- Maîtriser les enjeux et perspectives de changements technologiques et socio-économiques du secteur culturel.
- Connaître et analyser les arts et les phénomènes culturels et médiatiques (sémiologie des arts, histoire culturelle, esthétique des arts, cultural studies, études féministes...).
- Analyser les productions artistiques, culturelles et médiatiques.
- Organiser une veille technologique (nouvelles technologies, nouveaux usages).
- Réaliser des enquêtes de terrain qualitatives.
- Maîtriser l'argumentation et la méthode de dissertation et de commentaire de documents : production de documents de présentation d'un projet ou d'une oeuvre, écriture critique.
- Maîtriser la méthodologie et les outils de la recherche documentaire et bibliographique.
- Savoir rendre compte d'un travail à l'oral : production de présentations visuelles, prise de parole en public individuellement ou en groupe.

#### *Compétences transversales*

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique. Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement. -

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.*

*Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

# LICENCE MENTION SPECIFIQUE – ETUDES CULTURELLES

## **3. Référentiel d'évaluation**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.